

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 13 janvier 2014

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce treizième jour du mois de janvier deux mille quatorze, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :
Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller
Madame Marie-Noelle Mercier, Conseillère
Madame Isabelle Vézina, Conseillère
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère

Absent (s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 - PRIÈRE

Mme Mélissa Girard, Mairesse, fait la prière d'usage.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

La Mairesse constate la présence de 6 Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux du 2 et 18 décembre 2013;
5. Renouvellement de l'annonce publicitaire pour le feuillet paroissial;
6. Nomination d'une représentante auprès du Réseau BIBLIO CNCA;
7. Achat d'un billet pour le Gala Charlevoix Reconnaît;
8. Demande de subvention d'emplois étudiants pour l'été 2014;
9. Demande de commandite de la part de l'Hebdo Charlevoisien;
10. Résolution d'appui au SAAB pour leur demande d'aide financière aux bailleurs de fonds concernés;
11. Modification de la résolution # 2013-06-2185;
12. Nomination d'un nouveau membre siégeant sur le C.C.U;
13. Résolution d'appui dans le dossier du transport de déchets radioactifs liquides;
14. Octroie d'un contrat à la firme Filtrum inc. concernant une formation sur l'interface opérateur;
15. Demande de contribution au développement de la prématernelle de L'Atelier de Menaud;
16. Adoption du règlement relatif au remplacement du Code d'éthique et de déontologie des élus;

17. Journée d'information des rôles et des responsabilités de la MRC;
18. Dépôt d'un rapport concernant la participation des nouveaux élus à la formation « Le comportement éthique »;
19. Nomination d'un comité pour la révision du plan des mesures d'urgence;
20. Tournoi d'hockey mousse et nomination d'un responsable;
21. Rencontre comité de relation de travail 10/01/2014;
22. Formation sur la gestion des eaux pluviales;
23. Lettrage pour la porte de la caserne et achat ou réparation de la même porte;
24. Varia;
 - A)
 - B)
25. Correspondance;
26. Comptes à ratifier de décembre 2013;
27. Comptes à payer de décembre 2013;
28. Salaires du mois de décembre 2013;
29. Rapport de la mairesse, des conseillers et des conseillères;
30. Période de questions allouée aux contribuables;
31. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2014-01-2381

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET 18 DÉCEMBRE 2013

RÉSOLUTION 2014-01-2382

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE les procès-verbaux du 2 et 18 décembre 2013 soient, par la présente, adoptés tels que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

5 – RENOUELEMENT DE L'ANNONCE PUBLICITAIRE POUR LE FEUILLET PAROISSIAL

RÉSOLUTION 2014-01-2383

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts adhère à un encart publicitaire dans le feuillet paroissial pour l'année 2014 au montant de 141,41\$ taxes incluses.

6 – NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO CNCA

RÉSOLUTION 2014-01-2384

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De nommer Mme Isabelle Vézina représentante de la Corporation municipale de Notre-Dame-des-Monts auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

7 – ACHAT D'UN BILLET POUR LE GALA CHARLEVOIX RECONNAÎT

RÉSOLUTION 22014-01-2385

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'acheter 1 billet pour Madame Mélissa Girard, mairesse pour le Gala Charlevoix Reconnaît au montant de 155,22\$ incluant les taxes applicables.

8 – DEMANDE DE SUBVENTION D'EMPLOIS ÉTUDIANTS L'ÉTÉ 2014

RÉSOLUTION 2014-01-2386

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QU'une demande soit déposée aux gouvernements concernés, afin d'obtenir une subvention salariale pour deux emplois étudiants pour le terrain de jeux et un pour le centre d'interprétation pour l'année 2014 pour une période de huit (8) semaines à 40 heures semaine.

QUE la différence du taux horaire qui n'est pas remboursable par le projet soit absorbée par la municipalité;

QUE la directrice générale soit dûment autorisée à signer tous les documents reliés à cette demande.

9 – DEMANDE DE COMMANDITE DE LA PART DE L'HEBDO CHARLEVOISIEN

RÉSOLUTION 2014-01-2387

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de commandite de la part de l'Hebdo Charlevoisien le 7 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'Hebdo Charlevoisien a mis sur pied une activité pour inciter les jeunes à sortir de leur zone de confort pour faire de l'exercice physique;

CONSIDÉRANT QUE le hockey se veut un facteur déterminant dans l'épanouissement des jeunes Charlevoisiens;

CONSIDÉRANT QUE l'Hebdo Charlevoisien désire filmer des séquences de matchs de hockey amicaux sur les patinoires de hockey extérieures de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE quelques questions seront aux jeunes joueurs d'hockey;

CONSIDÉRANT QUE les images vidéo circuleront sur les réseaux sociaux de l'Hebdo Charlevoisien et sur son site internet afin de mousser l'activité;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la commandite est de 150,00\$ plus les taxes applicables et cela comprend 1 capsule de JEUNES EN MOUVEMENT sur la patinoire de Notre-Dame-des-Monts;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De refuser la demande de commandite de la part de l'Hebdo Charlevoisien car la demande ne fait pas partie de la politique de don de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

10 – RÉSOLUTION D'APPUI AU SAAB POUR LEUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX BAILLEURS DE FONDS CONCERNÉS

RÉSOLUTION 2014-01-2388

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le 3 janvier dernier, une demande de résolution d'appui de la part du SAAB (service alimentaire et d'aide budgétaire) de Charlevoix-Est pour leur demande d'aide financière aux bailleurs de fonds concernés;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en matière d'alimentation d'urgence et d'éducation budgétaire des populations vulnérables de la MRC de Charlevoix-Est ont connu une hausse de 37% au cours du dernier exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice en cours, la hausse était de 53% au 31 octobre, ce qui leur fait croire qu'ils devront desservir environ 1 200 personnes en 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE cette situation oblige le SAAB à revoir leur fonctionnement et de plus, ils devront engager une ressource supplémentaire afin de répondre à la demande croissante;

CONSIDÉRANT QUE la seule source de financement leur provient de Centraide et ces derniers leur accordent 31 000\$ par année;

CONSIDÉRANT QUE cette situation fragilise d'avantage leur organisme puisque leur soutien provient principalement des organismes, entreprises et la population locale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'appuyer le SAAB de Charlevoix-Est dans leur démarche d'aide financière aux bailleurs de fonds concernés.

11 – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION # 2013-06-2185

RÉSOLUTION 2014-01-2389

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De modifier la résolution # 2013-06-2185 en retirant les personnes suivantes : Mme Laurence Boudreault et M. Yvan Guay car une erreur s'est glissée lors de la rédaction de ladite résolution en juin 2013.

12 – NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SIÉGEANT SUR LE C.C.U

RÉSOLUTION 2014-01-2390

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De mandater Mme Marie-Claude Gilbert sur le C. C. U à titre de conseillère.

**13 – RÉSOLUTION D'APPUI DANS LE DOSSIER DU TRANSPORT DES
DÉCHETS RADIOACTIFS LIQUIDES**

RÉSOLUTION 2014-01-2391

CONSIDÉRANT QUE le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

CONSIDÉRANT QUE ces livraisons pourraient débuter dès le mois d'août 2013;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

CONSIDÉRANT QUE la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

CONSIDÉRANT QU'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

CONSIDÉRANT QUE les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

CONSIDÉRANT QUE les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

CONSIDÉRANT QUE la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

CONSIDÉRANT QUE ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

CONSIDÉRANT QUE les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

CONSIDÉRANT QUE la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

CONSIDÉRANT QUE le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

CONSIDÉRANT QUE le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H-Canyon de Savannah River créera des risques de

sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts adopte la présente résolution et qu'elle :

1) S'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;

2) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;

3) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

14 – OCTROIE D'UN CONTRAT À LA FIRME FILTRUM INC. CONCERNANT UNE FORMATION SUR L'INTERFACE OPÉRATEUR

RÉSOLUTION 2014-01-2392

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'octroyer un contrat à la firme Filtrum inc. concernant une formation d'une durée de 4 heures sur l'interface opérateur au montant de 891,00\$ ce qui inclus les frais de déplacement.

15 – DEMANDE DE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉMATERNELLE DE L'ATELIER DE MENAUD

Ce point est remis à une réunion ultérieure.

16 – ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AU REMPLACEMENT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

RÉSOLUTION 2014-01-2393

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement #228-48 concernant le règlement relatif au remplacement du code d'éthique et de déontologie des élus.

**17 – JOURNÉE D’INFORMATION DES RÔLES ET DES
RESPONSABILITÉS DE LA MRC**

RÉSOLUTION 2014-01-2394

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un courriel de la part de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE ce courriel a pour but de convoquer les maires, les conseillers, les directeurs généraux ainsi que les directeurs généraux adjoints de chacune des municipalités et villes de la MRC de Charlevoix-Est à une journée d’information des rôles et des responsabilités de la MRC le 18 janvier 2014 au Fairmont Le Manoir Richelieu;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’y inscrire les personnes suivantes : Mme Mélissa Girard, mairesse, Mme Isabelle Vézina, M. Joseph-Louis Girard, M. Alexandre Girard, Mme Marie-Noëlle Mercier, Mme Marie-Claude Gilbert, Mme Marcelle Pedneault et Mme Sylvie Dassylva.

**18 – DÉPÔT D’UN RAPPORT CONCERNANT LA PARTICIPATION DES
NOUVEAUX ÉLUS À LA FORMATION « LE COMPORTEMENT
ÉTHIQUE »**

RÉSOLUTION 2014-01-2395

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De déposer les attestations de réussite concernant la formation sur « Le comportement éthique » qu’a reçu Mme Donatha Lajoie, conseillère, Mme Isabelle Vézina, conseillère et M. Alexandre Girard, conseiller.

**19 – NOMINATION D’UN COMITÉ POUR LA RÉVISION DU PLAN DES
MESURES D’URGENCE**

RÉSOLUTION 2014-01-2396

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De mandater Mme Marie-Claude Gilbert, conseillère et M. Joseph-Louis Girard, conseiller sur le comité pour la révision du plan des mesures d’urgence.

**20 – TOURNOI D’HOCKEY MOUSSE ET NOMINATION D’UN
RESPONSABLE**

RÉSOLUTION 2014-01-2397

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De nommer Mme Marie-Noëlle Mercier à titre de responsable du tournoi d’hockey mousse et de l’autoriser à faire les achats nécessaires (bière) chez IGA.

21 – RENCONTRE COMITÉ DE RELATION DE TRAVAIL 10/01/2014

22 – FORMATION SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

RÉSOLUTION 2014-01-2398

CONSIDÉRANT QU'une formation aura lieu le 4 février 2014 à Baie-St-Paul;

CONSIDÉRANT QUE cette formation se portera sur la gestion des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT QUE ladite formation est gratuite;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De procéder à l'inscription de M. Serge Dufour et Mme Sylvie Dassylva à la formation sur la gestion des eaux pluviales.

23 – LETTRAGE POUR LA PORTE DE LA CASERNE

RÉSOLUTION 2014-01-2399

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'acheter de Publimage Lettrage, un lettrage de 18 X 60 au montant de 80,00\$ plus les taxes applicables indiquant « **Caserne de pompier 911 Défense de stationner** » et d'installer ce lettrage sur la porte de la caserne de pompier.

24 – VARIA

A) –

B) –

25 – CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION 2014-01-2400

- La MMQ nous avise qu'une nouvelle grille tarifaire a été adoptée le 1^{er} janvier 2014 et, une baisse moyenne des primes de 5% nous sera accordée.
- L'OBV Charlevoix-Montmorency désire nous informer que la municipalité a été mentionnée dans leur plan directeur de l'eau (PDE) à titre potentiel pour une ou plusieurs actions inscrites dans le plan d'action du document.
- La ristourne de la MMQ sera de 2 533,00\$ pour l'année 2013.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la correspondance ci-dessus mentionnée, soit et est, par la présente adoptée par le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

26 – COMPTES À RATIFIER DE DÉCEMBRE 2013

RÉSOLUTION 2014-01-2401

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration 2013 :	20 357,63 \$
Eau potable :	504,19 \$
Total :	20 861,82 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1189, 1190, 1192, 1205, 1206, 1207, 1208, 1211 et 1213.

27 – COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2013

RÉSOLUTION 2014-01-2402

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de décembre 2013 au montant de 11 541,09\$ et pour le mois de janvier 2014 au montant de 13 587,17\$;

Fonds d'administration pour décembre 2013 :	11 312,75 \$
Eau potable pour décembre 2013 :	228,34 \$
TOTAL décembre 2013 :	11 541,09 \$
Fonds d'administration pour janvier 2014 :	13 587,17 \$
TOTAL janvier 2014 :	13 587,17 \$
Grand total :	25 128,26 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2013 et janvier 2014 au montant de 25 128,26\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de **25 128,26\$**;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

28 – SALAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2013

RÉSOLUTION 2014-01-2403

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois décembre 2013 au montant de 17 353,68\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de décembre 2013 au montant de 17 353,68\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO 1187, 1188, 1194, 1195, 1196, 1197, 1198, 1199, 1200, 1201, 1202, 1203, 1204 et 1209.

29 – RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

La Mairesse et les conseillers (ères) font leur rapport.

30 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

31 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2014-01-2404

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 45.

Mélissa Girard
Mairesse

Sylvie Dassylva
Directrice générale adjointe

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 3 février 2014.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.